

PROCH' ORIENTATION



AMBASSADEURS DES MÉTIERS MODE D'EMPLOI

Livret de présentation

www.prochorientation.fr



Région
Hauts-de-France



Proch'Orientation

Pour mettre en œuvre la compétence régionale « Information sur les métiers et les formations » **Proch'Orientation** met en relation **des élèves et apprentis** avec **un réseau d'ambassadeurs** (des actifs bénévoles du secteur privé ou public, des retraités, des étudiants en fin de cycle, des apprentis, des chefs d'entreprise, des entrepreneurs, des cadres...)

L'organisation des actions d'information sur les métiers et les formations aux niveaux régional, national et européen et sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants **est réalisée avec le soutien de l'équipe des référents départementaux de Proch'Orientation** et en **coordination avec les équipes éducatives lorsque ces actions ont lieu dans un établissement de formation.**

Les avantages

Faciliter le rapprochement des entreprises avec les jeunes, les familles et le monde éducatif.

Fournir de l'information métier qualifiée.

Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

Engager un dialogue vivant en témoignant de vos expériences de terrain.

Promouvoir l'attractivité de votre secteur professionnel.

Être un appui à la connaissance de votre secteur d'activité, de ses problématiques et de ses besoins.

Participer à l'employabilité et l'emploi des jeunes des Hauts-de-France.

Agir sur les représentations et encourager les jeunes à réaliser leurs ambitions.

Entrer dans un réseau respectueux des compétences de chacun et vecteur d'équité sociale.

Bénéficier de focus dans les prochaines publications (print et/ou web).

Favoriser l'équité sociale et territoriale.

Un accompagnement sur mesure

Un **référént** Proch'Orientation dans chaque département **à votre écoute** pour vous aider à préparer vos interventions. Des moments conviviaux et fédérateurs pour échanger avec les autres ambassadeurs lors des « temps d'accueil » organisés par votre **référént**.

Des interventions variées

Interventions dans les classes ou lors d'événements dédiés à l'information sur les métiers (forums, salons, stages dating, bus de l'orientation...)

Rencontres individuelles avec des jeunes (en plus petit groupe) dans un tiers-lieu

Découvertes de votre entreprise et de ses métiers à destination des jeunes, des familles, des équipes éducatives

Immersions de quelques jours en entreprise, actions de parrainage, coopération avec les établissements de formation, stages de découverte...

Rencontres virtuelles lors des « Rendez-vous de Proch'Orientation »

2

Contactez-nous

Gaëlle LIZÈRE votre référente pour l'Aisne ☎ 06 31 30 73 60 ✉ gaelle.lizere@hautsdefrance.fr

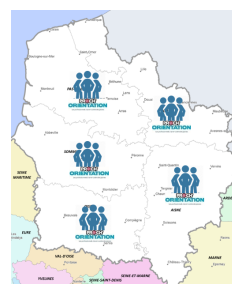
Éric LELEU votre référent pour le Nord ☎ 06 74 28 40 47 ✉ eric.leleu@hautsdefrance.fr

Catherine MERLIN votre référente pour le Pas-de-Calais ☎ 06 31 30 50 36 ✉ catherine.merlin@hautsdefrance.fr

Nathalie MARQUER votre référente pour l'Oise ☎ 06 42 10 30 63 ✉ nathalie.marquer@hautsdefrance.fr

Ingrid SOLER votre référente pour la Somme ☎ 07 85 36 39 34 ✉ ingrid.soler@hautsdefrance.fr

Par mail : prochorientation@hautsdefrance.fr



Nos engagements



Faciliter la rencontre avec des jeunes

Vous proposer de participer à différents temps d'information sur votre métier et vous aider à préparer votre intervention auprès des jeunes en vous fournissant une **écoute personnalisée et des outils**.



Rapprocher l'environnement économique régional du système éducatif

Vous accompagner dans le type d'intervention que vous souhaitez proposer aux jeunes pour leur faire **connaître les différents métiers** qui s'offrent à eux et **favoriser leur future insertion sociale et professionnelle**.

Une diversité d'approches

Diversifier les approches : vos interventions se construisent en **concertation** avec les équipes éducatives et vos attentes en s'adaptant aux profils de chacun des jeunes.

3



Les interventions peuvent se faire :

- en classe entière
- avec un groupe de jeunes ayant un projet particulier ou en perte de repères
- lors d'événements spécifiques sur l'orientation organisés par un établissement ou lors d'événements régionaux et départementaux (forums, semaine école-entreprise, petits déjeuners de l'orientation...)
- dans votre entreprise
- en entretien individuel (dans l'établissement scolaire)

Chacune des interventions peut s'adapter à des collégiens, des lycéens, des apprentis... et peut se réaliser à distance.



Concrètement

➤ **Une procédure simple pour devenir ambassadeur des métiers**

1. Prendre contact avec votre référent départemental pour obtenir toutes les réponses à vos questions notamment sur la charte d'engagement. Cf. *Contacts* page 2 et *charte* en annexe.
2. Vous enregistrer sur le site [Proch'Orientation](#) pour créer votre compte et entrer en relation avec les équipes éducatives.

PROCH' ORIENTATION
Les professionnels à la rencontre des élèves

Recherche

Région Hauts-de-France

J'ai une idée de mon futur métier
Toutes les informations sur les métiers qui vous intéressent & qui recrutent en Hauts-de-France
VOIR LES FICHES MÉTIERS

Trouver le métier qui me convient
Jouez et découvrez des métiers pour trouver votre orientation
JOUER

Enseignants
Enrichissez vos apprentissages et sollicitez un ambassadeur Proch'orientation pour qu'il intervienne auprès de vos élèves
JE M'INSCRIS

Ambassadeurs des métiers
Transmettez votre expérience, devenez un ambassadeur des métiers pour venir présenter votre métier dans un établissement scolaire.
JE DEVIENS AMBASSADEUR

[J'ai déjà un compte](#)



Questions les plus fréquentes

COMBIEN DE TEMPS DURE UNE INTERVENTION ?

Tout dépend du type d'intervention. L'intervention en classe est calée sur les horaires de cours (maximum 45 minutes). Pour les « rendez-vous de Proch'Orientation », il faut intégrer un temps de préparation avant l'échange. Lors des forums ou salons, les durées sont variables.

DOIS-JE PREPARER EN AMONT MON INTERVENTION ?

Vous allez devoir adapter votre témoignage en fonction de l'âge des jeunes. Une préparation est souhaitable mais votre intervention est avant tout un témoignage vivant et direct. Si vous le souhaitez, le référent départemental de Proch'Orientation pourra vous donner quelques conseils et outils avant votre intervention.

DOIS-JE ACCEPTER TOUTES LES SOLLICITATIONS ?

Non, les rencontres doivent être conciliables avec les contraintes de votre agenda professionnel et/ou personnel. Il faut prendre le temps d'échanger avec les personnes qui souhaitent vous mobiliser afin de trouver le créneau qui vous convienne.

DOIS-JE REALISER UN NOMBRE PRECIS D'INTERVENTIONS ?

Vous êtes volontaire et bénévole, on ne vous impose pas un nombre défini d'interventions.

PEUT-ON ME SOLLICITER POUR UNE VISITE DE MON ENTREPRISE ?

Oui. Vous pouvez faire visiter votre entreprise si le règlement intérieur vous y autorise et dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité appliquées à votre entreprise.

EST-IL POSSIBLE DE DEVENIR AMBASSADEUR SI JE SUIS ETUDIANT ou APPRENTI ?

Le témoignage entre pairs est possible, vous pouvez présenter votre formation et votre expérience aux jeunes.

LES JEUNES PREPARENT-ILS L'INTERVENTION AVANT ?

Oui, les équipes éducatives préparent en amont votre intervention avec les jeunes concernés.

SUIS-JE SEUL-E DEVANT LES ELEVES PENDANT UNE INTERVENTION ?

Non, votre intervention se réalise dans le cadre scolaire et avec l'accompagnement de l'équipe éducative.

COMMENT J'APPRENDS QU'UN ETABLISSEMENT SOUHAITE QUE J'INTERVIENNE ?

Soit vous recevez via l'agenda du site Proch'Orientation un mail sur l'adresse de la messagerie que vous avez mentionnée lors de votre inscription, soit vous êtes directement contacté par le référent départemental de votre secteur.

DOIS-JE UNIQUEMENT INTERVENIR DANS LE PERIMETRE DE MON LIEU D'ACTIVITE ?

Lors de votre inscription, vous déterminez la zone géographique sur laquelle vous souhaitez intervenir mais à tout moment, vous pouvez décider de l'étendre. Il faut dans ce cas vous rapprocher du référent départemental de votre secteur.





CHARTRE DES AMBASSADEURS PROCH'ORIENTATION

Préambule

Le réseau Proch'orientation des Ambassadeurs est une initiative de la Région Hauts-de-France qui vise à favoriser une meilleure connaissance des secteurs professionnels et des métiers. Leur mission est de promouvoir les métiers exercés en Hauts-de-France et de valoriser les formations afférentes auprès des élèves des collèges et des lycées.

Pour être Ambassadeur des métiers, il est nécessaire de connaître et d'accepter les différents engagements énoncés dans la présente charte.

L'Ambassadeur Métier facilite le processus d'orientation en renseignant les apprenants (collégiens, lycéens, apprentis) et en les aidant à construire une perception réelle des métiers. Il a pour mission de présenter ses activités professionnelles, son entreprise, son environnement, ses conditions de travail et s'engage au respect de la Charte Ambassadeurs.

Article 1 : Objet et définitions

La Charte Ambassadeurs a pour objet de définir les engagements de l'ambassadeur, ainsi que les conditions de la mise en relation et des échanges.

L'ambassadeur est un professionnel, en activité ou retraité, qui accepte de témoigner de son expérience, de son parcours de formation et de la réalité de son métier. Il peut proposer des visites de son lieu de travail ou d'entreprises en fonction de son réseau professionnel.

La demande d'intervention de l'ambassadeur est effectuée par l'établissement scolaire ou le centre de formation dans le cadre de son projet éducatif et pédagogique.

6

Article 2 : Prises de contact

L'ambassadeur s'engage à répondre aux prises de contact et aux demandes de rendez-vous selon ses disponibilités.

Article 3 : Accueil et accompagnement

L'ambassadeur informe son entreprise de l'objet et du contenu de sa mission. Dans le cadre de ses rencontres dans les établissements d'enseignement et de l'accueil éventuel d'apprenants en entreprise, l'ambassadeur s'engage à exercer ses missions en toute transparence et sans discrimination, et veille à ce que les élèves accueillis en milieu professionnel soient accompagnés dans leurs déplacements au sein de l'entreprise.

Article 4 : Sécurité et assurance

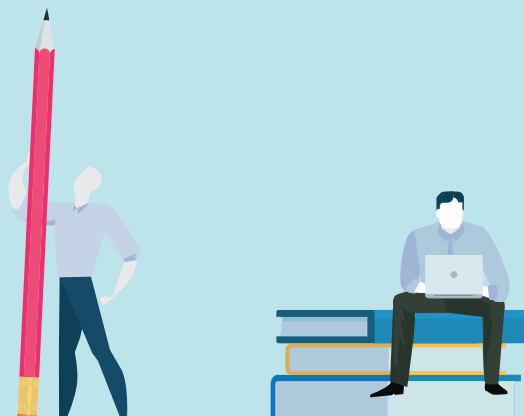
La visite en milieu professionnel relève de la responsabilité du chef d'entreprise qui doit être informé. L'ambassadeur s'assure du déroulement de cette visite dans de bonnes conditions et de la sécurité du visiteur, si nécessaire en lui expliquant les consignes de sécurité et en veillant au port des équipements de sécurité.

Les rencontres dans les établissements de formation relèvent de la responsabilité du chef d'établissement.

Article 5 : Ambassadeurs salariés

L'ambassadeur salarié exerce sa mission avec l'accord de son employeur et dans les conditions fixées par celui-ci.





Plus d'informations sur :
www.prochorientation.fr
prochorientation@hautsdefrance.fr

0 800 026 080

Service & appel
gratuits

Retrouvons-nous sur



www.hautsdefrance.fr



Région
Hauts-de-France